

DÉPARTEMENT DE L'EURE  
CANTON EVREUX NORDMAIRIE  
DE  
GRAVIGNY**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt-quatre, le 25 mars à 18 h 30, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur CRETOT Didier, Maire

**Etaient présents :**

Didier CRETOT, Christophe LATOUCHE, Brigitte RAMETTE, Marc ALBERT, Corinne LUCAS, David PERREAU, Manuel CRETOT, Brigitte RICAUX, Sonia LEMASSON BAUMANN, Xavier LORDET, Pascal DOAT (arrivé à 18h45), Yann LEMASSON, Nicolas PALOC, Marcel VANOT, Maxime HUMBERT (arrivé 18h40), Patrik WATEL, Brigitte BOULAT-DAUFRENE, Géraldine VALOUR, Jean-Luc TANQUEREL, Claire MOURAUD,

Le quorum est atteint

**Absents excusés ayant donné pouvoir :**

Mme DAMERON Florence à Mr ALBERT Marc  
Mr LEVEAU Pascal à Mr CRETOT Manuel  
Mr BENOUDA Abdelkader à Mr PERREAU David  
Mme PIQUET Florence à Mr LATOUCHE Christophe  
Mr LECOQ Jean Pascal à Mr TANQUEREL Jean-Luc

**Absents :**

Mme DUCHESNE Jocelyne  
Mme LEBLANC-GONSARD Gwendoline

A été élue secrétaire de séance : Mme Corine LUCAS

Le budget 2024 a été construit conformément aux orientations budgétaires débattues lors du Conseil Municipal du 19 février dernier.

La principale évolution par rapport à 2023 réside dans le changement de nomenclature comptable. Le passage en M57 se traduit par quelques modifications de comptes et de procédures comme le calcul des amortissements au prorata temporis, ou la suppression du chapitre des dépenses imprévues.

La section de fonctionnement s'équilibre à 4 396 990 €.

**DATE DE  
CONVOCATION**

18 février 2024

**Nombre de Conseillers**

En exercice	27
Présents	20
Votants	25

**Objet :**

Budget Primitif 2024

Les recettes réelles, hors reprise du r  
514 341 €, s'élèvent à 3 852 649 €. Il  
recette d'ordre de 30 000 € correspon  
travaux en régie.

Envoyé en préfecture le 04/04/2024  
Reçu en préfecture le 04/04/2024  
Publié le  
ID : 027-212702997-20240325-272992413-DE

Les recettes fiscales directes et indirectes évoluent légèrement avec la revalorisation des bases de 3,9% contre 7,1% en 2023. Ce chapitre devrait rester stable par rapport aux réalisations 2023.

Les dotations de l'État se stabilisent. La Loi de Finances 2024 a décidé de ne pas écreter la Dotation Forfaitaire. Les autres dotations dont bénéficie la ville ne devraient pas connaître de fortes évolutions.

Ces 2 chapitres sont budgétés à 3,3 millions € et représentent près de 90% des recettes réelles.

Les produits des services comprennent essentiellement les recettes de la restauration scolaire, les remboursements de charges ou d'occupation de locaux. Ce chapitre totalise 295 950 €.

Les remboursements sur rémunération encaissés en 2023 diminueront compte-tenu des départs en retraite.

Les loyers tiennent compte de la hausse des redevances délibérées en décembre dernier. Concernant les locations de salle, les plannings de réservation se remplissant rapidement, une augmentation des recettes peut être envisagée.

Quant aux dépenses réelles, celles-ci totalisent 3 319 830 €. Le chapitre des dépenses imprévues ayant disparu avec la M57, des lignes budgétaires ont été abondées sur chaque chapitre pour palier à d'éventuelles urgences.

Le poste principal reste celui des frais de personnel avec une prévision de 1 660 200 €. Ce chapitre a été reconduit dans les mêmes proportions que le réalisé 2023. La prime « pouvoir d'achat » a été intégrée. Comme pour le budget 2023, des enveloppes pour remplacer certaines absences, pour proposer quelques revalorisations des IFSE ont été incluses. Aucune mesure d'augmentation du point d'indice n'a été évoquée par le Gouvernement.

Les dépenses à caractère général, permettant le fonctionnement des services et la gestion des équipements, diminuent par rapport au budget 2023, mais progressent légèrement au vu du réalisé. Les variations les plus marquantes concernent le coût de l'énergie. Le budget 2023 reprenait le réalisé 2022. Le prix du gaz sur les marchés ayant fortement chuté, le marché de chauffage ayant été signé en juillet 2023 avec des conditions plus favorables, une réduction de l'enveloppe budgétaire peut être envisagée. Un autre changement impacte ce chapitre, il s'agit de la ligne de l'assurance « dommages aux biens ». Le contrat signé en décembre permet d'enregistrer une baisse de 52 000 €. De même, sur ce dossier d'assurance, les honoraires du courtier de 30 000 € sont supprimés.



Les autres dépenses ont été stabilisées.

Envoyé en préfecture le 04/04/2024

Reçu en préfecture le 04/04/2024

Publié le

S<sup>2</sup>LO

ID : 027-212702997-20240325-272992413-DE

Le chapitre des dépenses de gestion de certaines lignes qui figuraient en dépenses exceptionnelles, chapitre supprimé en M57. Il s'agit de la ligne « bourse et prix » pour l'école.

La contribution versée au SIEGE en matière d'éclairage public et de réseaux a été transférée sur ce chapitre (précédemment dans les dépenses à caractère général).

Les participations du SDIS et du SIVU Cap Nord Est ont augmenté de plus de 7% par rapport au réalisé 2023.

La subvention au CCAS sera abondée pour atteindre 150 000 €. En effet, n'ayant pas progressé depuis plusieurs années malgré les besoins dans cette période de crises successives, il convient de reconstituer le fonds de roulement. Par ailleurs, un agent absent depuis plusieurs années a pris ses fonctions sur le poste de chargé de mission dans le domaine de la santé et gèrera le projet de création d'une « maison médicale ».

En contrepartie, le budget du service à la personne n'aura pas besoin de subvention d'équilibre vu le résultat excédentaire de 2023.

Quant aux associations gravignaises, l'enveloppe des subventions sera reconduite pour leur permettre de fonctionner. Il est à rappeler que l'enfance et la jeunesse est pilotée par une structure associative. Dans le domaine sportif et socio-culturel, le tissu associatif est primordial pour entretenir les liens sociaux entre toutes les générations, le soutien financier de la ville sera maintenu.

Les intérêts de la dette diminuent encore un peu au vu de la poursuite du désendettement de la ville pour atteindre 113 000 €. Une enveloppe a été incluse au cas où l'emprunt serait mobilisé avant la fin de l'année.

Ces inscriptions budgétaires permettent de dégager un autofinancement brut de 600 000 € pour l'investissement.

La comptabilisation des amortissements au prorata temporis impacte la dotation. Elle est inscrite pour 120 000 €, en dépenses de fonctionnement et en recettes d'investissement.

La section d'investissement se compose d'une partie reprenant le résultat 2023 provisoire et les crédits reportés équilibrés par une affectation du résultat de fonctionnement brut de 849 406 €.

La 2<sup>ème</sup> partie concerne les investissements de 2024 avec leurs financements. On y retrouve le Plan Pluriannuel présenté lors du débat sur les orientations budgétaires.

Côté dépenses, le remboursement de la dette en capital est inscrit pour 295 000 € en intégrant un éventuel besoin d'emprunt en cours d'année.

Les ressources propres s'élèvent à 770 500 € dont 720 000 € sont issues de prélèvements sur le fonctionnement. Le Fonds de Compensation de TVA et la Taxe d'Aménagement de 50 500 € viennent compléter ce chapitre.

Un montant de 428 130 € a été sollicité auprès des partenaires institutionnels par le biais de divers dispositifs : Etat, Région, Département, Agglo EPN...

Envoyé en préfecture le 04/04/2024  
Reçu en préfecture le 04/04/2024  
Publié le  
ID : 027-212702997-20240325-272992413-DE

Le financement des investissements s'effectue avec un nouvel emprunt de 200 000 €.

Les dépenses d'équipements regroupant les travaux et les acquisitions de matériels sont inscrites pour 1 103 630 € (incluant les travaux en régie).

Les projets importants vont être gérés en Autorisation de Programme :

- création d'un espace intergénérationnel  
243 880 €
- création des cheminements doux et d'une passerelle  
170 000 €
- construction nouvelle école  
5 000 €
- études de faisabilité maison médicale  
10 000 €

Les enveloppes prévues dans le PPI se traduisent de la manière suivantes :

- travaux et aménagements urbains (inclus la voirie)  
145 000 €
- travaux bâtiments  
380 800 €
- achat matériels, mobiliers, véhicules  
118 950 €
- enveloppe dédiée au budget participatif  
20 000 €

Les subventions n'étant pas notifiées, une enveloppe de 119 035 € n'est pas fléchée dans cette liste pour palier d'éventuels refus. Celle-ci pourra être affectée au fur et à mesure des notifications reçues, et, selon des besoins complémentaires.

La section d'investissement s'équilibre à 2 483 620 €.

Ce budget 2024 totalise en fonctionnement et en investissement un cumul de 6 880 610 €, ambitieux et volontaire pour que Gravigny de demain se développe toujours dans un cadre agréable et harmonieux, dans un bien vivre ensemble.

**Vu** l'article L.2311-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

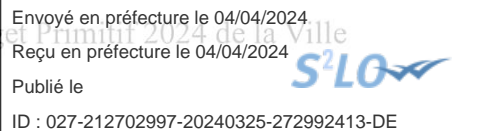
**Vu** la Commission Finances du 18 mars 2024

Conformément au débat autour des orientations budgétaires qui s'est tenu le 19 février 2024,

**Le Conseil Municipal décide à l'unanimité :**

Article 1<sup>er</sup> : d'APPROUVER le Budget  
tel qu'il a été présenté.

Envoyé en préfecture le 04/04/2024  
Reçu en préfecture le 04/04/2024  
Publié le  
ID : 027-212702997-20240325-272992413-DE



Fait et délibéré à Gravigny,

Pour extrait certifié conforme

le Maire

